



Le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur : un apport essentiel à la culture québécoise

Mémoire déposé par le
Conseil québécois du loisir
au
ministre de la Culture et des Communications,
monsieur Luc Fortin

Dans le cadre de la consultation publique pour le
renouvellement de la politique culturelle du Québec :
UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC

Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|--------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. Le Conseil québécois du loisir (CQL) | 5 |
| 2. L'importance du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur au Québec .. | 7 |
| 3. Perspectives | 8 |
| 4. Considérations | 10 |
| 5. Recommandations | 11 |
| CONCLUSION | 14 |
| RÉSUMÉ | 15 |
| ANNEXE 1 - ASSISES POLITIQUES, INTERNATIONALES, CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR | 16 |
| ANNEXE 2 - DÉCLARATION DE QUÉBEC, ORGANISATION MONDIALE DU LOISIR, 2008 | 17 |

INTRODUCTION

« Imaginer l'avenir en poussant plus loin l'ambition de placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois : voilà le défi stimulant auquel vous êtes conviés par cette démarche de consultation publique. »¹

Le Conseil québécois du loisir (CQL) salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications quant au renouvellement de la politique culturelle du Québec. À l'approche de 25 années d'action gouvernementale en culture et en présence des fortes mutations qui caractérisent le début du second millénaire, il est opportun d'actualiser notre projet de société et nos valeurs au regard de la culture.²

En tant que représentant des organismes nationaux de loisir et principal organisme de concertation dans ce domaine au Québec, le CQL est heureux de participer à la consultation.

Le loisir culturel est un domaine d'intervention qui relève du ministère de la Culture et des Communications depuis 1996 ce qui est relativement récent. Ces dernières années, avec aussi des responsabilités en matière de formation spécialisée, ainsi que des programmes s'adressant spécifiquement aux jeunes, le ministère s'est montré réceptif aux réalités des pratiques culturelles en amateur (conduisant ou non à une carrière professionnelle) et à une participation active des citoyens à la vie culturelle. Il faut dire que les pratiques culturelles en amateur et le loisir culturel concernent l'ensemble de la société, tous les groupes d'âge, et sont présents dans toutes les régions du Québec. Leur universalité est, il faut le souligner, exceptionnelle.

Nous constatons avec plaisir que le projet de renouvellement de la politique culturelle prend en compte, à plusieurs endroits, les défis posés par l'accessibilité à la culture, la participation des jeunes, la diversification des lieux et des formes de participation ainsi que le décloisonnement entre pratique en amateur et pratique professionnelle. Nous sommes nous-mêmes interpellés au quotidien par ces enjeux. Loisir et culture sont, en effet, intimement liés.

Innover demande de l'audace. Or, nous sommes convaincus que le loisir culturel ainsi que les pratiques citoyennes se situent au cœur de la redéfinition de l'action et de la participation culturelles. De plus, les nouvelles façons de concevoir la relation entre les professionnels et les citoyens, déjà émergentes, vont s'accroître. Sortir des cadres convenus, explorer de nouvelles friches, s'aventurer dans les marges, tout cela ne peut que stimuler la créativité collective, déjà proverbiale, au Québec.

Toutefois, il est essentiel de ne pas sacrifier les acquis. Notamment, les organismes qui animent, soutiennent et encadrent la participation culturelle citoyenne. Une vision résolument ancrée dans le 21^e siècle ne peut que prendre appui sur l'ensemble des forces et des potentiels en présence, dont le loisir culturel associatif. Lieu de partage et de rencontre, le milieu associatif du loisir culturel regorge de passionné(e)s, et de citoyen(ne)s qui ont choisi d'être non seulement des spectateurs, mais également des acteurs de la culture.

¹Ministère de la culture et des communications, ***Renouvellement de la politique culturelle du Québec, Cahier de consultation***, page 7.

²Conscient de la complexité de la notion de culture, le CQL adhère à la définition proposée par l'UNESCO, reprise dans l'***Agenda 21 de la culture du Québec***, 2012, page 4.

Il compte dans ses rangs des « amateurs » au sens noble du terme, soit des personnes qui, par amour des arts, de la culture et du patrimoine, et ce, sans aspiration pécuniaire, font de la musique, du théâtre, de la danse, écrivent, font du chant choral, des courts métrages, des recherches historiques et généalogiques, vont au cinéma dans des salles à l'extérieur du circuit commercial, etc. Il s'agit de véritables amateurs de la culture, qui souhaitent s'exprimer, découvrir, et partager leurs passions. S'ils apprécient les rencontres avec les œuvres, les objets et les artistes, ils souhaitent aussi, parfois, devenir eux-mêmes des professionnels. Il est par ailleurs reconnu, particulièrement dans les régions et les petites communautés, que le véritable accès à la culture dans ses diverses formes d'expression, soit souvent possible grâce à ces « amateurs », jeunes et moins jeunes.

Nous sommes donc bien loin du sens péjoratif des termes « loisir culturel » et « pratique amateur ». N'ayant généralement pas droit « aux feux de la rampe » médiatiques, les prestations des non-professionnels demeurent souvent méconnues, si ce n'est dans le cercle immédiat des amis, des familles et du milieu comme l'école ou la communauté locale.

Or, nombre de recherches menées ces dernières années par des sociologues de la culture tendent à établir clairement que le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur contribuent à l'apprentissage et à l'expérience culturelle des citoyens; ils constituent même un apport précieux à l'écosystème culturel, entre autres sur le plan de la formation et du développement des publics. Mais plus encore : la conservation, la création, la production, la diffusion et la promotion culturelles font partie des préoccupations constantes et des défis quotidiens des amateurs de loisir culturel. Les actions des diverses communautés et des associations peuvent être locales, régionales, nationales et même internationales. Ce sont de véritables réseaux sociaux qui n'ont rien de virtuel, mais qui représentent de réelles « infrastructures humaines ». Et qui plus est, les organismes de loisir culturel s'inscrivent d'emblée en économie sociale. Comme le mentionne le mémoire du Chantier de l'économie sociale, nous souhaitons que la Loi sur l'Économie sociale s'applique aux programmes et mesures de façon transversale afin que les éventuels programmes de développement du loisir culturel soient inclus.

Le CQL plaide pour une sortie du loisir culturel et des pratiques culturelles amateurs de la marginalité en vue de développer une véritable citoyenneté culturelle.

Ce mémoire entend présenter la vision et des recommandations pour l'ouverture d'un nouveau chapitre culturel au Québec, un chapitre dans lequel le loisir culturel et les pratiques culturelles des amateurs occuperont une place de choix, au sein de la grande « famille culturelle ».

1. Le Conseil québécois du loisir (CQL)

Identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec, le CQL possède une expertise et une approche globale du loisir et de son développement. L'organisme a pour mission de :

- Regrouper et représenter les organismes nationaux de loisir et leurs réseaux, valoriser leur rôle et soutenir leur développement;
- Favoriser la concertation, le réseautage et les partenariats associatifs, publics et privés, québécois, canadiens et internationaux;
- Promouvoir l'adoption par la population d'un mode de vie culturellement, physiquement et socialement actif dans le cadre de pratiques libres et organisées, sécuritaires et respectueuses de l'intégrité des personnes;
- Contribuer à l'accessibilité pour tous de ce service social, à l'exercice de ce droit et à ses bienfaits.

Il soutient la concertation des organismes et des intervenants par secteurs : culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, tourisme, etc. Il agit dans les modes d'intervention que sont l'économie sociale, l'action communautaire autonome, le bénévolat et la vie associative. Il a mis en place de nombreux outils ainsi qu'une reconnaissance et un partenariat significatif avec les principaux intervenants québécois en matière de loisir. Mais qu'est-ce au juste que le réseau fédéré en loisir culturel au Québec?

Dans ce réseau fédéré, on compte une dizaine d'organismes nationaux de regroupement dont la mission principale est le loisir culturel. Soit :

Alliance des chorales du Québec
 Association des cinémas parallèles du Québec
 Corporation Secondaire en spectacle
 Fédération des associations musicales du Québec
 Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
 Fédération Histoire Québec
 Fédération québécoise des sociétés de généalogie
 Fédération québécoise du loisir littéraire
 Fédération québécoise du théâtre amateur
 Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
 Réseau Québec Folklore

Toutefois, au sein de cet immense réseau d'associations, comptant des dizaines de fédérations ou d'organisations d'autres interviennent également dans le domaine du loisir culturel par certaines de leurs activités, par exemple la Fédération de l'Âge d'or du Québec (Réseau FADOQ), Kéroul, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, Festivals et Événements Québec, etc.

Ils offrent des services et soutiennent des milliers de citoyens et d'organisations qui ont une pratique active en loisir culturel. Leurs activités sont nombreuses : colloques, programmes de formation, événements et rassemblements nationaux, mentorat, services (assurances, réseau, documents pratiques, informations, infolettres, édition, etc.). L'offre de produits et de services du réseau fédéré est de qualité, accessible et décentralisée.

Le CQL est donc le point de convergence de l'une des plus grandes communautés associatives au Québec avec plus de 4 000 groupes locaux, régionaux et nationaux et plus d'un million de membres et d'utilisateurs réguliers de leurs services. Ce réseau social est un lieu de création et de maintien d'emplois avec plus de 11 000 employés à temps plein, 24 000 à temps partiel, 62 000 saisonniers et 26 000 ressources occasionnelles répartis dans 1 415 organismes. Les organismes qui composent ce réseau existent pour la plupart depuis plus de 30 ans³, sont fortement enracinés dans les communautés, et ont un autofinancement moyen de l'ordre de 75 %. Ils constituent un puissant levier pour l'État puisque pour chaque dollar investi par ce dernier, le milieu en génère jusqu'à 10⁴.

Le CQL est le chapitre le plus actif de l'Organisation mondiale du loisir (World Leisure Organisation). Notamment, il siège au conseil d'administration de l'Organisation internationale du tourisme social, il fut l'hôte du Congrès mondial du loisir Québec 2008 (4 500 participants – 60 pays), il réalise le Prix de journalisme en loisir (32 éditions) et les Forums québécois du loisir (5 éditions), il offre des outils accessibles à tous les intervenants et aux publics en matière d'accessibilité, de sécurité et bien d'autres. Avec son portail de ressources linguistiques *Des loisirs et des mots*, une première dans la francophonie, le CQL offre aussi une ressource favorisant un meilleur usage du français en contribuant ainsi à l'usage de l'expression juste dans différentes activités de loisir.

Le CQL est également l'instigateur et le coordonnateur du Programme DAFA, lequel offre des formations et soutient les animateurs, les formateurs et les gestionnaires qui œuvrent dans l'animation. Créée afin d'offrir un standard collectif de formation en animation, dans le but de répondre aux besoins et exigences croissantes de la clientèle, il s'agit de la première formation à être reconnue par plus de 400 organisations dans toutes les régions du Québec. Jusqu'à présent, plus de 22 000 animateurs ont été formés par le Programme.

Le CQL, plus particulièrement son Programme de certification des animateurs de loisir, le Programme DAFA, vient de se voir octroyer le « *2016 World Leisure International Innovation Prize* » (Prix international de l'innovation en loisir 2016 de l'Organisation mondiale du loisir). La remise officielle aura lieu le jeudi 30 juin 2016 dans le cadre du Congrès mondial du loisir qui se tiendra à Durban en Afrique du Sud.

Enfin, les assises politiques internationales, canadiennes et québécoises du CQL sont jointes à l'annexe 1.

³ La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques a près de 80 années d'expérience, l'Alliance des chorales a 40 ans, l'Association des cinémas parallèles du Québec a 37 ans, etc.

⁴ Conference Board du Canada *Étude sur la mesure de l'économie dans le secteur culturel*, 2008 : www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=2672.

2. L'importance du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur au Québec

« Sous l'angle citoyen, loisir, temps libre et culture sont effectivement intimement liés. Ils le sont tant par la pratique d'activités culturelles en amateur que par la consommation de l'offre culturelle professionnelle et institutionnelle que par l'exercice des droits au loisir et d'association qui joue un rôle significatif en matière d'accessibilité aux activités culturelles, à la formation des publics et de la relève, dans la consommation des produits et services en matière culturelle ».
CQL, 2011

Le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur font étroitement partie de l'univers culturel de la population. On distingue généralement deux types de loisir culturel: le loisir *impressif*, c'est-à-dire lorsqu'une personne visite un musée, assiste à un spectacle, lit, etc. Le loisir *expressif* réfère quant à lui à une pratique active, autonome ou organisée: la personne s'adonne à une discipline artistique, fait elle-même de la peinture, du théâtre, etc. Le loisir culturel a, dans son ensemble, des effets bénéfiques à divers niveaux. Toutefois, les pratiques en amateur (le loisir *expressif*) ont des répercussions globales plus marquées sur la vitalité de la culture québécoise. En 2009, l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec avait relevé que 81,9 % des personnes déclarent faire des activités artistiques et culturelles, que les personnes qui s'adonnent à des pratiques culturelles en amateur ont généralement un univers culturel plus riche et varié, qu'elles sont plus nombreuses à pratiquer des activités culturelles qu'on qualifie de domestiques, qu'elles fréquentent aussi en plus grand nombre les bibliothèques, les musées, les galeries d'art et les autres lieux culturels, qu'elles sont plus nombreuses à sortir au cinéma, au théâtre, à des spectacles de danse et musicaux et aux autres manifestations culturelles, qu'elles sont plus enclines à se procurer des œuvres d'art ou de l'artisanat, mais également à s'engager bénévolement et à faire des dons⁵. Mais de quoi parle-t-on, au juste, lorsqu'on utilise l'expression « pratiques culturelles en amateur »?

Les pratiques sont nombreuses et évoluent, entre autres, avec l'apparition des nouvelles technologies. L'énumération qui suit ne peut être exhaustive; elle vise simplement à donner une idée de cet univers aux contours très varié. Il peut s'agir de faire de la photographie, de chanter, de danser, de faire du théâtre, de l'improvisation, du dessin, de la peinture ou de la sculpture, de jouer d'un instrument de musique, d'écrire un blogue, des poèmes, des romans ou tous autres genres littéraires, de faire du cinéma, de la création assistée par ordinateur, de l'artisanat, de l'ébénisterie, de la céramique ou du vitrail, etc. Il existe aussi des pratiques bien ancrées dans le patrimoine ou le folklore québécois : musique, danse, conte et toutes autres formes d'expression traditionnelles ou de savoir-faire artisanaux.

L'Enquête 2014 sur les pratiques culturelles au Québec nous présente d'autres données intéressantes, à savoir que 31 % de la population a assisté à au moins un spectacle amateur au cours des douze derniers mois. Parmi la population ayant assisté à un spectacle amateur, près des deux tiers ont vu au moins une fois un spectacle de musique (63 %), ce qui en fait la discipline la plus populaire. Soixante-six pourcent de la population a pratiqué une ou des activités artistiques ou culturelles en amateur, selon l'Enquête au moins « quelques fois dans l'année » au cours des douze derniers mois. Notamment, plusieurs pratiques en amateur sont fortement répandues chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans, certaines d'entre elles étant favorisées en milieu scolaires, qu'elles soient obligatoires ou facultatives dans le cadre d'activités parascolaires.

⁵MCC, *Surviv*, Bulletin de la recherche et de la statistique, no 17, avril 2011.

Outre ce constat, les activités le plus souvent associées à la jeunesse sont la pratique de la musique (instrument et chant), celles qui font davantage appel à la technologie (création assistée par ordinateur et photographie), enfin celles liées aux arts visuels et plastiques. La population plus avancée en âge, quant à elle, s'adonne en plus grande proportion aux pratiques liées à l'artisanat.⁶

3. Perspectives

La démonstration de l'importance et des bénéfices des loisirs culturels et des pratiques culturelles en amateur, pour l'individu et pour la société, n'est plus à faire. De très nombreuses études réalisées ces dernières années ici et ailleurs, y compris les deux enquêtes récentes (2009 et 2014) sur les pratiques culturelles au Québec, en ont démontré les bienfaits sous diverses considérations : d'abord sur la consommation et la fréquentation de la culture et de ses produits professionnels, ensuite sur la persévérance et la réussite scolaires, la santé dans tous ses aspects y compris les saines habitudes de vie, la revitalisation des régions, l'engagement des citoyens, la qualité de vie, la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, l'inclusion et les contacts sociaux, les échanges intergénérationnels, l'accomplissement personnel, etc.

À titre d'exemple, certains réseaux d'organismes d'amateurs existent depuis 80 ans, l'on retrouve 10 000 choristes à l'Alliance des chorales du Québec, Histoire Québec regroupe 260 sociétés locales et régionales d'histoire, de généalogie et de patrimoine et 40 000 membres individuels. Que dire de la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec qui réunit chaque année, depuis des décennies, des milliers de jeunes musiciens d'âge scolaire dans ses festivals, du Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec présent dans 70 établissements d'enseignement, de la Corporation Secondaire en spectacle aussi présente dans 250 écoles secondaires et de l'Association des cinémas parallèles du Québec qui sont aussi des membres actifs du réseau fédéré du loisir culturel. Il est important d'ajouter à cette liste les bénéfices pour la promotion et le renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise.

Le doctorant François R. Derbas Thibodeau, dans son mémoire de maîtrise présenté en 2014⁷, fait une excellente recension des recherches et propose des pistes de réflexion très porteuses sur la participation, les pratiques et la citoyenneté culturelles.

Nous l'avons dit, le projet de renouvellement de la politique culturelle du Québec semble prendre en compte, à plusieurs endroits, les défis posés par l'accessibilité à la culture, la participation des jeunes, la diversification des lieux et des formes de participation et enfin, le décloisonnement entre la pratique en amateur et la pratique professionnelle. Cependant, encore faut-il proposer un projet de société où des objectifs et des mesures concrètes font écho aux observations dans les milieux de pratique. L'accessibilité au loisir culturel est conditionnelle à un ensemble de facteurs, le premier étant le temps libre. On oublie trop souvent le lien entre fréquentation et consommation des activités culturelles et le temps de loisir.

Par ailleurs, l'accessibilité est multiforme. Quatre grands vecteurs en constituent les dimensions essentielles : le temporel, dont nous venons de parler, le spatial (ou physique), le vecteur économique et le vecteur culturel :

⁶MCC, *Surviv*, Bulletin de la recherche et de la statistique, Enquête sur les pratiques culturelles au Québec 2014 – Faits saillants de l'enquête, Québec, 2016, pages 43 et 44

⁷*Stratégies d'intégration du loisir culturel au système culturel québécois*, mémoire présenté à l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre de la maîtrise Loisir, culture et tourisme, 166 pages, avril 2014.

« Les personnes et les populations rejointes ou à rejoindre sont au cœur de la notion d'accessibilité. Elles sont la finalité des mesures qui seront mises en place ou des modes d'intervention qui seront privilégiés (politique, gestion, animation, tarification, communication), pour que tel ou tel objet (territoire, services, information, activités, équipements...) soit effectivement accessible aux personnes d'une société donnée, avec sa démographie, les niveaux de revenu et d'éducation de la population, le degré de sécurité, autant d'éléments constituant l'environnement de l'accessibilité au loisir. »⁸

Par ailleurs, si les bienfaits du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur sont connus pour l'individu et la société, sinon pleinement reconnus, qu'en est-il des associations de loisir culturel? Sont-elles perçues à leur juste valeur, comme étant nécessaires?

Rappelons d'entrée de jeu que l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec 2014 démontre que près d'une personne sur dix (9 %) déclare être membre d'un organisme ou d'une association à caractère artistique ou culturel au cours des douze mois précédant celle-ci; ces associations faisant ainsi preuve d'utilité sociale.

Selon les praticiens et les chercheurs œuvrant dans le domaine de la culture, l'utilité sociale des associations de loisirs culturels recoupe quatre dimensions : le développement social, l'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, et le développement économique.

On parle donc d'une contribution – non financière – à la société. Voici un large extrait d'une étude permettant de mieux comprendre en quoi consistent ces quatre dimensions ⁹ :

a) Développement social

Le développement social et la production de liens sociaux concernent le renforcement de la sociabilité des individus et de la solidarité au sein d'une collectivité ainsi que l'engagement citoyen et le renouvellement de pratiques démocratiques. Des indicateurs de cette dimension de l'utilité sociale sont, par exemple, l'engagement des citoyens comme bénévoles dans les associations de loisir culturel et le sentiment d'appartenance développé par les individus (usagers et bénévoles), mais aussi les moyens mis en œuvre par celle-ci pour favoriser la participation à la prise de décision.

b) Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective

L'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective réfèrent à la contribution des associations de loisir culturel à l'actualisation des personnes et des collectivités tant en ce qui a trait à leurs compétences qu'à leurs aspirations. Cette dimension de l'utilité sociale s'observe, par exemple, par le biais des retombées positives des activités de loisir culturel sur les participants, mais aussi par le rôle que joue l'association dans l'innovation.

⁸ **Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir**, ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS), dans le cadre du Chantier d'activités partenariales Loisir et tourisme social, Montréal, 2007, page 7.

⁹ Lafortune, Jean-Marie, avec la collaboration de Jean-Alexandre d'Etcheverry, Université du Québec à Montréal, **L'utilité sociale de l'Association québécoise des loisirs folkloriques** - Rapport d'étude de cas, Cahier de l'ARUC-ÉS Cahier No C-09-2009, pages 13 et 14.

c) Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

La mise en valeur renvoie à la fois au patrimoine naturel et au patrimoine culturel. La mise en valeur du patrimoine naturel concerne les initiatives qui s'inscrivent dans la dimension environnementale du développement durable, alors que le patrimoine culturel concerne les aspects de la sauvegarde, de la mise en valeur et de la diffusion des connaissances associées à des savoirs traditionnels et à l'histoire. Enfin, la mise en valeur renvoie à la contribution des associations de loisir culturel à rendre ce patrimoine plus accessible par le biais d'activités et d'infrastructures collectives.

d) Développement économique

La dimension du développement économique réfère à la contribution de l'association de loisir culturel à la création de richesse, notamment par l'épargne qu'elle permet de réaliser considérant le coût moindre des services qu'elle offre à la collectivité ou encore par le dynamisme économique auquel elle contribue au sein des territoires où elle est implantée.¹⁰

4. Considérations

Considérant les principes du développement durable, et plus particulièrement l'objectif 5 de l'*Agenda 21* (2012), un jalon important dans notre évolution collective, ainsi libellé :

« Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que **l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle.** Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. **Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.** »

Les défis de la prochaine politique culturelle québécoise nous semblent être, principalement, les suivants :

- Ajuster les actions et les programmes de l'ensemble du gouvernement québécois, et non seulement ceux du ministère de la Culture et des Communications, en fonction d'une **véritable reconnaissance** de l'apport inestimable du loisir culturel, dont les pratiques culturelles en amateur, pour les individus et la société;
- Améliorer l'accessibilité au loisir culturel et aux pratiques culturelle en amateur en visant, entre autres, la complémentarité des divers acteurs impliqués, et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local);
- Reconnaître concrètement l'importance des associations de loisir culturel, de l'engagement citoyen et du bénévolat;
- Intégrer le loisir culturel, dont les pratiques artistiques en amateur, au système culturel québécois en construisant les passerelles indispensables entre les amateurs et les professionnels.

Nous faisons suivre ces considérations importantes par quelques recommandations.

¹⁰La citation constitue la meilleure synthèse d'un cadre d'analyse exposée en détail dans « **L'utilité sociale du milieu associatif du loisir du Conseil québécois du loisir : une réalité méconnue aux incidences majeures** », un rapport produit par Marlène Lessard, Geneviève Shields et Marie-Claude Allard Sous la direction de Jean-Marie Lafortune et Sonia Vaillancourt, Cahier de l'ARUC-ÉS, (L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE), 2009.

5. Recommandations

- a) Ajuster les actions et les programmes de l'ensemble du gouvernement québécois, et non seulement ceux du ministère de la Culture et des Communications, en fonction d'une véritable reconnaissance de l'apport inestimable du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur pour les individus et la société;**

Nous recommandons :

1. Que le loisir culturel, dont font partie les pratiques culturelles en amateur, ainsi que des réseaux associatifs concernés, soient formellement reconnus en tant que composantes à part entière du système culturel québécois et comme outil de participation citoyenne au développement de leurs communautés, conformément à la Déclaration de Québec de l'Organisation mondiale du loisir, 2008 (Annexe 1).

Considérant qu'une vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ne peut prendre appui que sur une plus grande interaction entre les ministères, organismes gouvernementaux et politiques sectorielles, le ministère de la Culture et des Communications doit assumer un leadership auprès des autres ministères et les amener à une plus grande synergie afin de s'assurer d'une approche gouvernementale transversale et cohérente; nous recommandons :

2. Qu'une concertation accrue avec les autres ministères concernés par le loisir culturel, tout particulièrement avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui, de par sa mission en éducation et en loisir (Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport), ainsi que ses préoccupations en matière de réussite scolaire, devrait être un partenaire gouvernemental majeur du ministère de la Culture et des Communications.
3. Que cette reconnaissance s'incarne dans une plus grande valorisation de l'apport du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur à la vitalité culturelle québécoise, entre autres par un soutien financier à des projets innovants, à des échanges ou à des réalisations exceptionnelles sur les plans local, national et international; une plus grande place des pratiques culturelles en amateur sur les réseaux sociaux et tribunes culturelles, etc.
4. Que l'apport du citoyen et des associations de loisir culturel, comme créateurs de contenus et comme diffuseurs soit mieux cerné, documenté et, éventuellement, pleinement soutenu. L'environnement numérique a changé la donne de façon des perspectives de mutualisation des pratiques, dans un univers de partage. La participation citoyenne est dorénavant multiforme et cela se vérifie pour tous les groupes d'âge.

b) Améliorer l'accessibilité au loisir culturel et aux pratiques culturelles en amateur en visant, entre autres, la complémentarité des divers acteurs impliqués, et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local);

Nous recommandons :

5. Que le loisir culturel de même que la participation aux pratiques culturelles en amateur, soient accessibles à tous, dans toutes les régions et non seulement dans un certain cadre (par exemple scolaire) ou pour former des professionnels ou une élite. Que cette accessibilité soit assurée aux générations, toutes concernées, par des conditions socio-économiques au sein des diverses régions et milieux québécois (comme par exemple les communautés culturelles). Bref, qu'un continuum de services soit favorisé puisque les activités culturelles ont des retombées positives pour tous, à tous les âges de la vie.¹¹
6. Qu'un maillage soit assuré entre les divers systèmes de la société (éducation, santé, travail social, etc.), afin de créer des environnements favorables à l'accessibilité à la culture et aux pratiques culturelles et artistiques. Dans l'univers multiforme du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur, où la passion et la liberté jouent un rôle fondamental, la solution ne peut résider que dans la complémentarité des divers systèmes.
7. Que des lieux publics, de rencontre, de création et de diffusion artistiques, de pratique du loisir culturel et de concertation soient créés et maintenus, tant en milieu urbain qu'en région. Ces lieux doivent faciliter l'accès et la participation à des initiatives citoyennes artistiques ou culturelles, qu'elles soient professionnelles ou en amateur, et s'assurer de leur mise à niveau en matière de nouvelles technologies.

c) Reconnaître concrètement l'importance des associations de loisir culturel, de l'engagement citoyen et du bénévolat;

Nous recommandons :

8. Que l'engagement et le bénévolat soient mieux reconnus et mieux soutenus. Les associations de loisir culturel contribuent à l'accessibilité et ainsi, elles créent des lieux d'appartenance, d'identité, d'engagement et d'intégration sociale.
9. Que des ajustements soient apportés aux actions et aux programmes du ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés d'État, afin de mieux soutenir et encourager le loisir culturel ainsi que les pratiques culturelles en amateur. Les organismes nationaux de loisir culturel, qui encadrent la prise en charge citoyenne de la culture, doivent être mieux soutenus pour remplir leur mission qui s'inscrit dans la Politique gouvernementale d'action communautaire autonome.
10. Que les partenariats soient établis à long terme pour être efficaces et qu'un soutien financier conséquent et indexé soit prévu, ce qui n'a pas été le cas depuis de nombreuses années, ceci afin de contrer la fragilisation des ressources humaines et financières. De plus, que la loi sur l'économie sociale favorise l'accès à de nouveaux programmes pour les organismes de loisir culturel.

¹¹Le rapport produit en 2011 par le *National Endowment for the Arts The Arts and Human. Development* le démontre, comme tant d'autres études.

- 11.** Que l'examen de la réintroduction d'un programme soutenant les événements, rencontres et rassemblements nationaux lors de pratiques culturelles et artistiques soit planifié, ou qu'une introduction de cet aspect soit étudiée dans le soutien à la mission des organismes concernés.

En effet, le partage des expériences est formateur; il répond à un besoin d'émulation et de stimulation. Les événements nationaux de loisir culturel doivent être mieux soutenus. Ceux organisés par les associations nationales, souvent depuis très longtemps, méritent une reconnaissance et un soutien qui ne peut être inclus que dans un programme national.

- 12.** Qu'un mandat de concertation, de soutien aux organismes nationaux, de promotion et de développement du loisir culturel soit confirmé au Conseil québécois du loisir, dans le cadre d'une entente de partenariat.

d) Intégrer le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur au système culturel québécois en construisant les passerelles indispensables entre les amateurs et les professionnels.

Nous recommandons :

- 13.** Que l'engagement culturel soit promu sous toutes ses formes, des artistes et des citoyens au sein de leur communauté et de mettre en place un mécanisme de concertation favorisant une collaboration plus étroite entre les représentants des milieux professionnels, municipaux et associatifs.
- 14.** Que les réalisations en loisir culturel et dans le cadre de pratiques culturelles en amateur, par exemple la participation des associations à des forums internationaux et à des compétitions, soient diffusées plus largement sur les tribunes culturelles.
- 15.** Que les conseils régionaux de la culture et les unités régionales de loisir et de sport se voient confier un rôle actif à titre de passerelles entre amateurs et professionnels afin de contribuer à la reconnaissance du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur et d'en favoriser le développement local et régional.

Enfin, considérant qu'une vision citoyenne de la culture ainsi qu'un partage des responsabilités plus efficient impliquent une nécessaire concertation et l'engagement d'une multitude de partenaires; considérant que le milieu scolaire ne peut assurer seul le continuum dont nous avons parlé plus haut, que le milieu associatif a des ressources limitées, que le milieu municipal ne peut prendre en charge des activités qui dépassent les limites administratives des communautés¹², bref, considérant qu'il faut être nombreux pour bâtir les passerelles favorisant le loisir culturel, nous recommandons :

- 16.** Qu'un forum national soit organisé sur l'intégration du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur au système culturel québécois. Si, comme nous le souhaitons, le renouvellement de la politique culturelle s'appuie largement sur la participation citoyenne, il faut se donner, collectivement, un espace de discussion sur les enjeux et les défis que cette situation représente.

¹² Une troupe de théâtre, une chorale, etc. peuvent réunir des participants de plusieurs municipalités différentes. Les frontières administratives peuvent rendre difficiles l'engagement et le soutien municipal.

CONCLUSION

Les huit grands principes proposés par le ministère de la Culture et des Communications comme fondements de la politique culturelle renouvelée nous semblent tous pertinents. Rappelons-les ici :

- a) Le caractère essentiel de la culture
- b) L'engagement renouvelé de l'État
- c) L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture
- d) L'affirmation du caractère francophone du Québec
- e) La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones
- f) La reconnaissance de la diversité
- g) La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique
- h) La recherche d'équité

L'idée que la culture soit un élément fondamental du développement des sociétés et que, par conséquent, que la politique culturelle renouvelée soit alignée avec toutes les autres politiques des autres secteurs, est incontournable. Il faut toutefois une volonté gouvernementale forte pour favoriser une approche transversale et cohérente. Le loisir culturel, dont font partie les pratiques culturelles en amateur, est fondé sur des notions de plaisir, de liberté, de disponibilité, d'expression et d'accomplissement. Le loisir culturel doit être présent partout au Québec et accessible à tous les âges de la vie, pour une véritable citoyenneté culturelle au 21^e siècle.

À l'instar de Simon Brault, dans *Le facteur C*¹³, osons rêver à la culture « *comme ligne de vie* »...

¹³ Brault, Simon, *Le facteur C, L'avenir passe par la culture*, Montréal, Les Éditions Voix parallèles, 2009, page 67.

RÉSUMÉ

Le loisir culturel, dont font partie les pratiques culturelles en amateur, constitue un apport essentiel à la culture québécoise. Sa contribution à l'accessibilité à cette dernière est indéniable. Les bénéfices sont, par ailleurs, nombreux, et ce tant pour l'individu que pour la société : hausse de la consommation et de la fréquentation de la culture professionnelle, plus grande persévérance et meilleure réussite scolaires, impacts positifs sur la santé, la revitalisation des régions, l'engagement des citoyens, la qualité de vie, la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, l'inclusion et les contacts sociaux, etc.

Le réseau associatif du loisir culturel compte des dizaines de fédérations et d'associations, lesquelles offrent des services et soutiennent des milliers de citoyens et d'organisations qui ont une pratique active en loisir culturel. Leurs activités sont nombreuses : colloques, programmes de formation, événements et rassemblements nationaux, mentorat, services (assurances, réseau, documents pratiques, informations, infolettres, édition, etc.). L'offre de produits et de services du réseau fédéré est de qualité, accessible et décentralisée. Le réseau a déjà démontré son utilité sociale dans quatre dimensions : le développement social; l'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective; la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel; et le développement économique.

Pour le Conseil québécois du loisir, principal représentant de ce réseau, les défis de la prochaine politique culturelle québécoise sont les suivants :

- a) Ajuster les actions et les programmes de l'ensemble du gouvernement québécois, et non seulement du ministère de la Culture et des Communications, en fonction d'une **véritable reconnaissance** de l'apport inestimable du loisir culturel et des pratiques culturelles en amateur pour les individus et la société;
- b) Améliorer l'accessibilité au loisir culturel et aux pratiques en amateur en visant, entre autres, la complémentarité des divers acteurs impliqués, et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local);
- c) Reconnaître concrètement l'importance des associations, de l'engagement citoyen et du bénévolat, notamment en offrant un soutien plus important, stable et à long terme aux associations nationales de loisir culturel;
- d) Intégrer le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur au système culturel québécois en construisant les passerelles indispensables entre amateurs et professionnels.

Si, comme nous le souhaitons, le renouvellement de la politique culturelle est largement fondé sur la participation citoyenne, il faut se donner, collectivement, un espace de discussion sur les enjeux et les défis que cela représente pour l'avenir. Nous avons 14 recommandations pour atteindre ces défis.

ANNEXE 1 - ASSISES POLITIQUES, INTERNATIONALES, CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Le Conseil québécois du loisir a été constitué en personne morale autonome en 1998 après avoir agi comme instance interne, mais autonome du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec (RLQ). C'est le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, adopté en 1997 qui a proposé et conduit à son incorporation en lui assurant la reconnaissance et le soutien financier du gouvernement du Québec.

Le Conseil fut actif au sein du Regroupement sous les appellations de Commission de concertation intersectorielle (1980), de Commission des présidents (1988) puis de Conseil national du loisir associatif (1991) jusqu'en 1998. Il y assumait la représentation et la concertation des organismes nationaux de loisir ainsi que le volet loisir de la mission de cette corporation.

Les valeurs soutenant les actions du CQL sont exprimées dans plusieurs documents politiques majeurs, émanant d'instances de différents paliers :

International

- Le loisir est un droit universel reconnu par la « Déclaration des droits de l'homme » (Organisation des Nations unies 1948);
- Le droit aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives, artistiques et culturelles est reconnu par la Convention des droits de l'enfant (Organisation des Nations-Unies 1989);
- La Déclaration de Québec – Le loisir essentiel au développement des communautés (Organisation mondiale du loisir 2008).

Canadien

- Le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation (Rencontre des ministres responsables du loisir 1974);
- La primauté constitutionnelle du Québec en matière de loisir – (Conférence de Montréal 1978);
- Déclaration nationale sur les loisirs (Conférence de Québec 1987);
- La Vision canadienne pour les parcs et loisirs des partenaires nationaux, provinciaux et territoriaux (Association canadienne des parcs et loisirs 2005).

Québécois

- La politique du loisir – Livre blanc sur le loisir (Gouvernement du Québec 1979);
- La politique sur le bénévolat en loisir (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 1989);
- Le droit au loisir découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 1993);
- Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (Gouvernement du Québec 1997);
- L'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 2006).

Déclaration de Québec

Le loisir essentiel au développement des communautés



Préambule

Réunis du 6 au 10 octobre 2008, dans la ville de Québec, au Canada, les participants au 10^{ème} congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), venus de plus soixante-dix pays et des cinq continents, ont débattu du loisir comme déterminant du développement durable des communautés.

Dans ce débat, les communautés sont considérées dans le sens de collectivités de personnes liées par des intérêts, une histoire et une organisation auxquelles elles s'identifient, à l'intérieur desquelles elles participent et pour lesquelles elles font preuve de solidarité.

Sur la trame du temps libre, le loisir se caractérise comme une liberté perçue vécue à travers une pluralité d'activités sociales, culturelles, sportives, touristique et de plein air et comme une expérience dont la personne est l'acteur principal.

Les participants ont examiné l'état du loisir dans les communautés du monde, puis ont questionné sa relation avec l'affirmation de l'identité et l'accroissement de la solidarité, des liens sociaux et de la diversité au sein d'une communauté. Ils ont débattu du loisir comme espace public et lieu d'engagement des personnes, de prise de conscience des enjeux collectifs et ferment de la société civile. Enfin, ils ont examiné le rôle du loisir comme déterminant de la santé des personnes et des collectivités.

Au terme de ces assises, les participants ont adopté la déclaration suivante.

Art.1 - *Qualité de vie et santé des personnes et des communautés.*

Considérant que

- Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie;
- La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Attendu que le loisir

Est un droit reconnu par l'Organisation des Nations Unies¹ et est caractérisé par

- Une libre recherche personnelle et de groupe de satisfaction, de plaisir, de découverte et de socialisation dans un esprit ludique;
- Des expériences de bien-être et d'harmonie avec soi, les autres et la nature;
- Des saines habitudes de vie en lien avec la santé physique et sociale des personnes et des communautés;
- Des effets de développement culturel, social et économique sur la société, comme en témoigne la Charte du loisir de l'Organisation mondiale du loisir²;
- L'accessibilité pour le plus grand nombre de personnes.

Conséquemment

Le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel.

Art.2 - *Capital social des communautés.*

Considérant que

- Le loisir s'exprime en un acte libre des personnes;
- Les communautés qui fonctionnent mieux sur les plans social, culturel et économique se distinguent par une forte conscience des enjeux communs, un sentiment de pouvoir agir ensemble et un capital social fondé sur un niveau élevé de participation sociale et publique, de confiance et de réciprocité de ses membres.

Art.4 - *Déclaration générale.*

Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique.

Art.5 - *Engagements.*

Considérant que le loisir contribue au développement des communautés sous certaines conditions, les participants s'engagent, selon leur capacité propre, à

1. Soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans leurs communautés;
2. Soutenir et développer les organisations et les associations en loisir;
3. Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
4. Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en oeuvre du loisir;
5. Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales;
6. Diffuser la présente Déclaration.

Attendu que le loisir

- S'avère un lieu majeur d'engagement social et volontaire des citoyens et d'expression du sentiment d'appartenance et de solidarité;
- Contribue à l'émergence et au maintien de multiples groupes sociaux, d'une vie associative intense et de réseaux de groupes partenaires;
- Constitue un lieu public de rencontre et de construction de liens sociaux au-delà des liens fonctionnels du travail et de la diversité des collectivités.

Conséquemment

Le loisir contribue au développement du capital social des communautés.

Art.3 - *Vie démocratique.*

Considérant que

- La vie démocratique consiste à prendre ensemble les décisions qui assurent l'épanouissement des personnes et le développement du bien et des liens communs avec et malgré un contexte de diversité sociale, culturelle, économique et politique.

Attendu que le loisir

- Mobilise des milliers de citoyens de toutes générations et origines qui agissent ensemble à sa mise en oeuvre et s'approprient ainsi le pouvoir de développement de leur collectivité;
- Correspond à la culture, à l'histoire et aux ressources des communautés;
- Exige constamment des décisions d'allocation de ressources, d'harmonisation des pratiques dans un contexte de développement durable.

Conséquemment

Le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Article 24; Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Principe 7; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), article 13; Principes des Nations Unies pour les personnes âgées (1991).

² Organisation mondiale du loisir (2000). Version originale adoptée par la International Recreation Association en 1970, et révisée par son successeur la World Leisure and Recreation Association en 1979 devenu la World Leisure Organisation (Organisation mondiale du loisir) en 2007.